



# Transformation des fruits et Légumes à la ferme

**En formation continue**

## Dates

5 jours (voir calendrier)

## Horaires

9h-12h30 & 13h30-17h00  
soit 35 heures de formation.

## Lieu

Campus Provence-Ventoux  
CFPPA  
310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

## Mode de financement et Tarif

Nous contacter.

Intervenante pédagogique :  
Sylvie Pons

## Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90  
cfppa.carpentras@educagri.fr  
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>  
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de  
résultat sur notre site internet.

**Contact :**  
Elodie PITON 04 90 60 80 90  
Elodie.piton@educagri.fr

Le CFPPA Provence-Ventoux accueille une formation BPREA dans laquelle est dispensé un module de transformation des Fruits et Légumes à la ferme. Ce module peut aussi être dispensé hors BPREA, dans le cadre d'une initiation pour tout type de personnes désireuses de se lancer dans la transformation alimentaire.

## Les objectifs pédagogiques

Intervenir pour former et sensibiliser le groupe de stagiaires adultes (6 à 8) à la valorisation par la transformation de leur production végétale et à la pratique en atelier pour élaborer des recettes sucrées et salées, en lien avec les exigences réglementaires de l'agroalimentaire.

## Public concerné et modes de financement

Personnes majeures, salariés des entreprises du paysage, agricole et/ou associatif, demandeurs d'emploi, tout public intéressé par ce thème.

Modes de financement : CPF ; Pôle emploi ; ...

## Pré-requis et conditions d'inscription

Aucun prérequis n'est exigé pour cette action.

**Les Equipements de Protection Individuelle sont non fournis et obligatoires (venir avec des chaussures propres de sécurité, blouse et tablier pour la pratique).**

Inscription via la plateforme CPF au moins 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

## Programme de formation

- ◆ Théorie : génie alimentaire, rappels sur les Bonnes Pratiques
- ◆ d'Hygiènes et de Fabrication, la sécurité alimentaire et les exigences
- ◆ réglementaires appliquées à l'artisanat et à la transformation des F & L,
- ◆ étiquetage, installation local et matériel, choix prestataire, accompagnement
- ◆ projet commercial.
- ◆ Pratique en groupe, en atelier de transformation
- ◆ Visite d'entreprise

## Les modalités pédagogiques

- Groupe de 6 à 8 participants maximum.
- Apports théoriques en salle
- Atelier pratique, dégustation des produits fabriqués
- Les méthodes pédagogiques visent un transfert immédiat dans la pratique professionnelle.

## Méthodes d'évaluation

Situation pratique et technique dans le respect des consignes de la réalisation des tâches à effectuer.

## Validation de la formation

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est validée dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 7 capacités donne accès à la certification du BP Responsable d'Entreprise Agricole (niveau 4). RNCP n° 38093-01/01/2024

La réussite à un bloc de compétence donne lieu à une attestation de capacité.

Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.  
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : [armelle.perri@educagri.fr](mailto:armelle.perri@educagri.fr)

